

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 3 juin 2013, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller
Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
- 3- Adoption du procès-verbal de mai 2013
- 4- Correspondance
- 5- Comptes
- 6- Assemblée publique de consultation règlement 2013-003
- 7- Adoption du 2ième projet de règlement 2013-003 modifiant le règlement de zonage 2010-012
- 8- Dérogation mineure 2013-002 Michel Rheault
- 9- PIIA 2013-002 Dany Plante
- 10- Proclamation Journées de la Culture
- 11- Déroulement journée du 4 juin
- 12- Travaux Garage de la Culture (vitres)
- 13- Travaux terrassement 1041, rue du Domaine-Samson
- 14- Réparation camion travaux publics
- 15- Programme de soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables
- 16- Politique Famille-Aîné

- 17- Promotion Maisons Fleuries 2013
- 18- Remerciement commandite Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie
- 19- Affaires nouvelles
- 20- Période de questions
- 21- Période de suggestions
- 22- Clôture de la séance

RÉS. 2013-06-133 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Quatorze personnes assistent à la réunion du conseil. Aucune intervention.

RÉS. 2013-06-134 PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal de mai 2013 sans aucune modification.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La directrice générale accuse réception de la correspondance suivante :

- Remerciement Ligue de Marelle pour subvention
- Remerciement Comité Grandi-Ose pour appui financier
- Demande de versement supplémentaire de 500.00 \$ pour Camp de Jour

RÉS. 2013-06-135 CAMP DE JOUR

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un versement supplémentaire de 500.00 \$ pour le Camp de Jour.

Adoptée

RÉS. 2013-06-136 CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTES

Salaires : 37 278.87 \$

Comptes :

5908	CARL CHEVARI	GARAGE DE LA CULTURE	3 333.00 \$
5909	LIGUE DE MARELLE DE SAINT-ELIE	AUTRES SUBVENTIONS	125.00 \$
5910	PRODUCTIONS MASKISHOW ENR.	LOCATION ANNUELLE ÉCLAIRAGE, LOCATION ANNUELLE ÉCLAIRAGE CLOCHER	2 701.92 \$
5911	ADMITEC INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	301.23 \$
5912	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	8.68 \$
5913	LES ATELIERS DE SOUDURE ST- ELIE	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	804.83 \$
5914	BIOLAB - DIVISION CAP-DE-LA- MADELEINE	ANALYSES D'EAU	66.69 \$
5915	BORDELEAU STEVE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	145.00 \$
5916	BOURASSA JEROME	DÉPLACEMENT AQUEDUC	47.99 \$
5917	BOUTIQUE EDEN FLEURISTE	FRAIS DE REPRÉSENTATION CONSEIL	91.98 \$
5918	BRODERIE DESIGN	VÊTEMENTS POMPIERS	52.89 \$
5919	BRODEUR MICHEL	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	63.80 \$
5920	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER, FOURNITURES DE BUREAU, PIÈCES ET ACCESSOIRES TERRAIN DE JEUX	262.33 \$
5921	CARON CLAUDETTE	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	23.95 \$
5922	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN CAMION, TRACTEUR BALADE, CHARIOTS BALADE, CAMION TRAVAUX PUBLICS	98.55 \$
5923	CLOTURES CAMBREK INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	664.27 \$
5924	CONTROLES C.E.I. INC.	ENTRETIEN STATION POMPAGE	811.24 \$
5925	COOKE SERRURIER ENR.	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	332.79 \$
5926	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	7 629.75 \$
5927	JACQUES DEFOY	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
5928	DESCHESNES, MAILHOT	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	1 034.78 \$
5929	DESHAIES PIERRE	SITE WEB	3 449.25 \$
5930	DISTRIBUTION DESCOUR S.E.N.C.	ALIMENTS	74.50 \$
5931	EFG EXCAVATION INC.	LOCATION MACHINERIE	1 991.95 \$

5932	EMCO CORPORATION	EGOUT PLUVIAL 5IEME RANG	1 252.16 \$
5933	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE	3 090.53 \$
5934	LES ENTREPRISES ELECTRIQUES	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	911.35 \$
5935	ENVIRONNEMENT M C M INC.	PROFESSIONNEL AQUEDUC	252.95 \$
5936	LES EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS	ACHAT OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	66.69 \$
5937	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	PIÈCES, ACCESSOIRES TOURISME, ENTRETIEN STATION POMPAGE, TRACTEUR, TONDEUSE À GAZON, PRODUITS CHIMIQUES	94.60 \$
5938	FELIX SECURITE INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	62.09 \$
5939	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	68.00 \$
5940	GARCEAU PAUL-ANDRE	PIÈCES, ACCESSOIRES TOURISME, FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	78.70 \$
5941	CLAUDE GAUTHIER	CONSULTANT SENTIER BOTANIQUE	450.00 \$
5942	GELINAS KEVEN	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
5943	GENERAL PAINT	SIGNALISATION INFORMATION TOURISTIQUE	290.69 \$
5944	GRAVURE PROVINCIALE INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES SENTIER	454.15 \$
5945	GRENIER YVON	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
5946	ANNULÉ		
5947	GROUPE CLR	TEMPS D'ONDE BASE C.B., CELLULAIRES VOIRIE, AQUEDUC, TÉLÉPAGE, SYSTÈME DE COMMUNICATION	686.71 \$
5948	LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN TONDEUSE À GAZON, ENTRETIEN TRACTEUR, ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR	1 092.64 \$
5949	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	147.44 \$
5950	JULIEN BELLERIVE & FILS	LOCATION DE MACHINERIE, VOIRIE MATÉRIAUX	1 114.76 \$
5951	LÉO BELAND, ENTREPRENEUR ELEC.	ENTRETIEN SYSTÈME ÉCLAIRAGE	178.40 \$
5952	LOCATION CDA INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER, ACHAT OUTILS	435.75 \$
5953	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	VOIRIE/MATÉRIAUX	356.63 \$
5954	MAURICE HOULE & FILS LTEE	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE, SENTIER, ACHAT OUTILS	701.00 \$
5955	MAXI METAL INC.	FORMATION POMPIERS	635.24 \$
5956	FRANCOEUR MICHELINE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
5957	MRC DE MASKINONGE	ENFOUISSEMENT DÉCHETS, QUOTE-PART, GESTION DES BOUES, REDEV. ÉLIMINATION /\$20.69 TONNE	81 313.60 \$
5958	MUNICIPALITE DE SAINT-PAULIN	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	8.60 \$
5959	LE NOUVELLISTE	FRAIS DE REPRÉSENTATION CONSEIL	1 310.72 \$
5960	ORPHEO CANADA	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	1 316.70 \$
5961	LES PETROLES SONIC(C.F.Q.)	ESSENCE ET HUILE DIESEL	2 610.48 \$
5962	PG SOLUTIONS INC.	FORMATION ÉLECTIONS	287.44 \$

5963	POMPLO	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR, MAISONS FLEURIES, PRODUITS CHIMIQUES	1 020.91 \$
5964	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	181.93 \$
5965	RENOFLEX	GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ	65 821.77 \$
5966	RIVARD GUY	CONTRAT DE VIDANGES	68.99 \$
5967	SAMSON MARIO	CONGRÈS ASSOCIATION DES CHEFS, FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL, DÉPLACEMENT TERRAIN DE JEUX	1 150.16 \$
5968	LES SERRES SERGE DUPUIS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	973.76 \$
5969	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ACHAT OUTILS	1 339.18 \$
5970	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	205.17 \$
5971	SPI SECURITE INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	57.44 \$
5972	GO SPORT	PIÈCES, ACCESSOIRES TERRAIN DE JEUX	94.25 \$
5973	TOURISME MAURICIE	PUBLICITÉ TOURISTIQUE	2 529.45 \$
5974	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	PUBLICATIONS MUNICIPALES	723.13 \$
5975	VITRERIE GRAND-MÈRE	AMÉNAGEMENT BUREAU D'ACCUEIL	80.48 \$
5976	MAISON DES JEUNES AU COEUR	SUBVENTION CAMP DE JOUR	500.00 \$
5977	TOURNOI DE GOLF SQ 353-04	AUTRES SUBVENTIONS	100.00 \$
130508	SOGETEL MOBILITE INC.	TÉLÉPHONE SÉCURITÉ CIVILE, TÉLÉPHONES MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, AQUEDUC PRINCIPALE, LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE, INTERNET CASERNE, INTERNET/VLAN AQUEDUC PRINCIPALE, SAMSON/MARCHAND	1 069.41 \$
130522	HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC	2 250.16 \$
130527	REVENU QUEBEC	DAS PROV. MAI 2013	11 143.45 \$
130528	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES VOIRIE, INCENDIE, AQUEDUC	88.06 \$
130528	REVENU CANADA	DAS FED MAI 2013	4 261.84 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	217 163.93 \$
		GRAND TOTAL	254 442.80 \$

RÉS. 2013-06-137 COMPTES

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 191 591.09 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par résolution ou par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
CONCERNANT LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 2013-003
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

Une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 juin 2013 lors d'une séance ordinaire du conseil municipal. Cette assemblée avait pour but d'informer et de consulter les citoyens sur le 1^{er} projet de règlement 2013-003.

Quatorze personnes assistent à cette assemblée. Monsieur le maire André Garant explique les modifications susceptibles d'approbation référendaires incluses au 1^{er} projet de règlement 2013-003 et les conséquences de l'adoption dudit règlement 2013-003.

Les citoyens sont invités à s'exprimer sur ce projet. Aucune intervention du public.

MICHELINE ALLARD
Dir. Générale, sec.-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-003
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 2010-012

Article 1. Titre et numéro du règlement

Ce règlement est intitulé «Deuxième projet de Règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012» et il porte le numéro 2013-003.

Article 2. Objet

Ce règlement a pour objet de modifier la définition de talus à forte pente, article 19.1 de règlement de zonage.

Article 3. Article 19.1

L'article 19.1 du règlement de zonage 2010-012 sera modifié de la façon suivante :

19.1 Détermination des zones à risque de glissement de terrain

Les zones à risque de glissement de terrain sont illustrées sur la carte intitulée «Zones à risque de glissement de terrain».

Aux fins d'interprétation du présent règlement, les zones à risques de glissement de terrain sont déterminées comme suit :

Type de zone	Pente du talus
Risque élevé (talus à pente forte)	Égale ou supérieure à 20° (36,4%)
Risque élevé (talus à pente modérée)	Égale ou supérieure à 14° (24,9%), mais inférieure à 20° (36,4%)
Risque moyen (talus à pente forte)	Égale ou supérieure à 20° (36,4 %)
Risque moyen (talus à pente modérée)	Égale ou supérieure à 14° (24,9%), mais inférieure à 20° (36,4 %)
Talus à forte pente composé de dépôts meubles (non identifiés sur la cartographie)	Égale ou supérieure à 20° (36,4%)

Les zones à risque élevé ou moyen ainsi que les talus à pente forte comprennent le talus et une bande de protection au sommet et à la base du talus dont la largeur varie en fonction des interventions projetées.

Les zones à risque faible comprennent les superficies de terrain délimitées sur la cartographie, incluant les zones à risque moyen qui sont adjacent au sommet du talus.

Un talus correspond à un terrain en pente, d'une hauteur de 5 mètres ou plus, contenant des segments de pente dont l'inclinaison est de 14° (24,9 %) ou plus.

Le sommet et la base du talus sont localisés à l'emplacement précis où l'inclinaison de la pente décroît sous la limite de 8° (14 %) et que cette pente inférieure à 8° (14 %) s'étend sur une distance horizontale supérieure à 15 mètres.

La hauteur du talus est définie comme étant la dénivellation verticale entre le sommet et la base du talus.

Pour vérifier la localisation de ces zones sur le terrain, un relevé d'arpentage peut être exigé pour préciser les limites du talus, le sommet et la base du talus et les bandes de protection.

Article 4. Entrée en vigueur

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton le 3 juin 2013 à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

André Garant, maire

Micheline Allard
Dir. Générale Sec.-trésorière

Avis de motion : 8 avril 2013
Adoption 1^{er} projet: 6 mai 2013
Publication du règlement : 8 mai 2013
Adoption 2^{ième} projet : 3 juin 2013
Publication du règlement : 5 juin 2013

RÉS. 2013-06-138 ADOPTION 2^{IÈME} PROJET DE RÈGLEMENT 2013-003

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'adoption du 2^{ième} projet de règlement 2013-003 intitulé :

« DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-003
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 2010-012 »

Adoptée

RÉS. 2013-06-139 DÉROGATION MINEURE 2013-002
MICHEL RHEAULT

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 16 avril 2013, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Michel Rheault ayant pour objet de :

- Permettre la régularisation des ouvrages suivants : un patio, un balcon et l'empiètement d'un abri à bois en partie à l'intérieur de la bande riveraine et ce malgré l'article 20.3 du règlement de zonage 2010-012.

Cette dérogation affecte la grille de spécification 235 du règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble :

5320, Route des Lacs
 Saint-Élie-de-Caxton
 Lot : 4 194 630

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné son avis (Rés. 2013-04-003) à la demande de monsieur Michel Rheault lors de la séance tenue le 3 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2013-04-003 du C.C.U. et refuse la dérogation mineure 2013-002 selon les recommandations du C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2013-06-140 PIIA 2013-002 DANY PLANTE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le PIIA de monsieur Dany Plante pour l'installation de deux pancartes affichant le Bar Le Monthélie.

Adoptée

RÉS. 2013-06-141 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, à l'instar de l'Assemblée Nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 4 JUIN 2013

Monsieur le maire et monsieur Michel Brodeur invitent la population de Saint-Élie-de-Caxton à assister à la conférence de Presse pour l'ouverture du sentier botanique qui aura lieu le 4 juin prochain. Le sentier sera béni par le curé Arvisais ou en son absence le curé Isabelle.

RÉS. 2013-06-142 VITRES GARAGE DE LA CULTURE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le changement des 3 vitres défectueuses au Garage de la Culture.

Le coût est de 1 530.00 \$ incluant le matériel et l'installation.

Adoptée

L'item 13 est reporté.

RÉS. 2013-06-143 CAMION TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la réparation du camion des travaux publics au coût de 294.11 \$ incluant les taxes selon l'estimé des coûts de Garage Claude Auger en date du 6 mai 2013.

Adoptée

RÉS. 2013-06-144 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR
L'UTILISATION DE COUCHES RÉUTILISABLES

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le programme de soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables. Le soutien accordé pour chaque enfant est de 100.00 \$ sur présentation de pièces justificatives. Le montant au budget pour 2013 est de 500.00 \$.

Adoptée

POLITIQUE FAMILLE AINÉ

Madame Buisson donne de l'information concernant cette politique. Le mois prochain, elle présentera au conseil la liste des membres et les règles de fonctionnement du comité pour approbation.

RÉS. 2013-06-145 MAISONS FLEURIES

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve la dépense de 450.00 \$ pour la promotion « Maisons Fleuries » répartie comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| - 4 certificats cadeaux : | 400.00 \$ |
| - Déplacement pour prise de photos : | 25.00 \$ |
| - Développement des photos : | 25.00 \$ |

Adoptée

Monsieur le maire remercie et félicite monsieur Yvan et madame Marcelle Chartier pour leur dévouement et leur disponibilité dans le dossier Maisons Fleuries.

Bravo à la conseillère en charge du dossier madame Francine Buisson!

RÉS. 2013-06-146 REMERCIEMENT CAISSE DE L'OUEST DE LA MAURICIE

Sur proposition unanime des membres du conseil, il est résolu d'adresser des remerciements très sincères à Caisse de l'Ouest de la Mauricie pour son implication dans la communauté de Saint-Élie-de-Caxton de par sa commandite pour les quatre activités familiales qui se tiennent annuellement dans notre belle municipalité.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

FRANCINE BUISSON

Madame Buisson donne les informations suivantes :

1. Formation UTA. Un nouveau cours débutera en septembre sur l'Histoire de la Mauricie.
2. Date de tombée pour les articles du Muni-Info : 10 juin prochain.
3. Cours de Tai Chi se termine le 14 juin. Un nouveau cours joignant intermédiaire et débutant aura lieu à l'automne.
4. Bibliothèque : 3 sceaux livresques sur 5 ont été attribués. La pénalité est au sujet du nombre d'heures d'ouverture.

MICHEL BRODEUR

Monsieur Brodeur donne les informations suivantes :

- Télé-Québec est venu prendre des photos de l'exposition du Garage de la Culture.
- 3 plaquettes de Caisse de l'Ouest de la Mauricie ont été installées sur les bancs en remerciement de la contribution de 10 000.00 \$ pour le sentier botanique.
- Tout est prêt pour la conférence de presse de demain 4 juin 10H30.

MARLYNE MUISE

Madame Muise remercie l'équipe du conseil municipal et la population de sa confiance et annonce son départ de la vie politique.

ANDRÉ GARANT

RÉS. 2013-06-147 AJUSTEMENT SALAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérôme Bourassa a obtenu son certificat de qualification en eau potable en date du 9 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal augmente le salaire horaire de monsieur Bourassa de 2.00 \$ à compter du 9 mai 2013.

Adoptée

RÉS. 2013-06-148 DEMANDE D'INGÉNIERIE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande le service d'ingénierie de la MRC pour les plans et devis, ainsi que l'estimation des coûts pour le prolongement de l'aqueduc sur le chemin des Loisirs des nos civiques 121 à 207 environ.

Adoptée

LOUISE LAFRENIÈRE GRENIER

Madame Lafrenière Grenier invite les gens de Saint-Élie-de-Caxton à visiter le garage de la culture et le sentier botanique gratuitement pendant les heures d'ouverture.

Pour les touristes, le coût est de 5.00 \$ pour les 13 ans et plus. Le forfait incluant la balade, le garage et le sentier est de 15.00 \$.

RÉS. 2013-06-149 VIDÉO DU BÂTISSEUR

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal achète deux copies du vidéo du bâtisseur qui a été présenté lors de la Soirée des Sommets 2013. Le coût est de 50.00 \$ pour les 2 copies.

Adoptée

ANDRÉ GARANT

Monsieur le maire annonce son départ de la vie politique après 26 ans de service comme maire et conseiller à la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Il mentionne que ce fut une très belle expérience et que la 1^{ière} condition est d'aimer sa municipalité et de vouloir la faire progresser. Il invite les gens à poser leur candidature mais ne participera à aucune campagne électorale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatorze personnes assistent à la séance du conseil. Quelques questions sont posées sur les sujets suivants :

- Lumière sur le pont de l'avenue Principale
- Excréments des chevaux
- Gazon dans la bande riveraine

RÉS. 2013-06-150 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21H10.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Dir. Générale Sec-trésorière

André Garant, maire